

diagnostic de performance énergétique



Des accords internationaux (RIO en 1992 et KYOTO en 1997), ont définis un objectif majeur : Réduire la production de gaz à effet de serre en améliorant la gestion énergétique. En France, cet objectif s'est concrétisé par la volonté d'améliorer la performance énergétique des bâtiments. Pour ce faire, le Diagnostic de Performance Energétique a été créé afin d'inciter les propriétaires à effectuer des travaux d'amélioration.

Informations Générales

[widgetkit id=4]